



Paris, le 24 novembre 2011

Transferts des services de navigation : Ouverture des négociations "emplois/métiers"

Ces négociations étaient prévues par le protocole d'accord du 24 juin 2011 (non signé par FO).

Elles se sont ouvertes hier, 23 novembre 2011.

Cette première réunion de négociation était présidée par Christophe Saintillan, directeur des infrastructures de transport du ministère, accompagné notamment de Patrick BERG, directeur de projet ressources humaines du ministère et de Marc Papinutti, directeur général de l'EPIC VNF.

Sébastien Briche, Gérard Costil, Jean-Pierre Moreau et Antoine Sion représentaient FO. La CGT était représentée par Éric Collin.

Le cadre de ces négociations :

Rappel des dispositions de l'accord du 24 juin 2011 sur les voies navigables :

IV. Evolution des emplois et des métiers

Un accord collectif déterminera les types d'emplois nécessaires au développement et à l'exercice des missions de l'Agence et leur répartition selon les catégories de personnels. Un premier projet de protocole d'accord sera négocié avec les organisations syndicales représentatives sous l'égide du ministère avant le débat législatif, conformément à la cartographie actuelle des emplois et de l'évolution des qualifications et compétences nécessaires.

L'administration ouvrant cette première séance alors que seuls FO et CGT étaient représentées, nous nous sommes assuré que l'administration y avait bien convié toutes les organisations représentatives.

Le Président nous a assuré que oui, précisant au passage que la CFDT l'avait prévenu qu'elle ne participerait pas à cette première séance de négociations et qu'il ne pouvait rien nous dire concernant l'absence des deux autres organisations (UNSA et FSU).

FO n'ayant pas été convié au comité de suivi de l'accord du 24 juin, nous avons demandé à l'administration de procéder à un état des lieux du respect des engagements qu'il contenait.

Ses réponses confirment tous les reniements des engagements du protocole du 24 juin 2011 que nous avons déjà pointés ... et donc que sa signature n'a aucune valeur.

Ce qui, pour le premier accord intervenu au ministère dans le cadre du nouveau dispositif de dialogue social (accords de Bercy, non signés par FO non plus) est de bon augure pour la suite...

Ainsi donc, à tous ces coups de canif dans le contrat que nous pointions déjà (cf. [communiqué FEETS-FO du 14 octobre 2011](#)) s'en ajoute maintenant un autre.

C'est un reniement de taille que l'administration nous avoue-là puisque c'est finalement l'ensemble des dispositions relatives aux emplois et aux métiers (et au Statut et aux rémunérations) qu'elle s'apprête maintenant à renier !

Le contexte dans lequel s'ouvrent ces nouvelles négociations :

Aux reniements ainsi avoués, l'administration en laisse présager de nouveaux par ailleurs (au travers de ses non-réponses).

Après la décision de raboter, dès la première année de mise en œuvre de l'accord du 24 juin 2011 -moins 6 millions € pour 2012-, le plan de rigueur devrait maintenant conduire le gouvernement à tailler à la hache dans l'ensemble des 840 millions € du programme d'investissements prévu -sur quatre ans- également dans le préambule de ce même accord.

Sur le calendrier :

Contrairement aux dispositions de l'accord du 24 juin (ci-dessus), cet autre accord -sur l'évolution des emplois et des métiers- ne pourra même pas être recherché « *avant le débat législatif* ».

Le débat législatif s'achève en effet (le projet de loi a déjà été voté par le Sénat et la commission spécialisée de l'Assemblée nationale l'a également examinée).

Et comme ses conclusions le laissent présager, s'agissant d'une procédure simplifiée, dans quelques semaines le débat sera clos alors que le calendrier des négociations sur les emplois et les métiers prévoit qu'on y sera encore le 6 mars 2012 !

Sur la valeur de l'accord recherché :

Sachant que, comme nous venons de le voir, l'accord du 24 juin dernier n'a en rien été respecté (mais nous le devinions déjà, une des raisons qui nous avait d'ailleurs amené à ne pas cautionner) quel crédit donner à ce futur accord si tant est qu'on puisse y arriver (ce que nous n'excluons cependant pas pour notre part).

Le tribunal, que nous avons saisi, a d'une part confirmé notre analyse sur la "valeur" de l'accord du 24 juin 2001.

Et il apparaît déjà d'autre part que, de surcroît, le nouvel accord recherché aujourd'hui ne conduira pas à inscrire ses dispositions dans la loi (puisque le débat parlementaire achevé d'ici aura conduit à ce que la loi soit promulguée d'ici là).

Il apparaît en effet maintenant que c'est un décret qui donnerait valeur opposable à cet accord !

Sauf que l'administration ne nous a donné, là encore, aucune garantie sur ce point.

Il n'est donc pas acquis que l'accord recherché « *déterminera* » effectivement les types d'emplois nécessaires...

Sur les conditions de recherche de l'accord :

FORCE OUVRIÈRE a fait valoir en quoi les documents produits pour cette première réunion étaient biaisés car, s'il est prévu d'examiner « *la cartographie actuelle des emplois et de l'évolution des qualifications et compétences nécessaires* », les documents fournis par l'administration ne font en rien apparaître ce qui, à partir de l'état actuel, doit conduire à l'état futur (mais se résument à une sorte d'annexe à un -futur ?- décret d'homologie) !!!

A cet égard nous avons souligné l'incongruité de l'exercice et ce pour trois raisons :

1. La ministre a affirmé que la loi prévoyant d'intégrer les services de navigation au futur établissement public VNF ne visait qu'à placer l'ensemble des agents concourant à ces missions sous une unité de commandement (pas à les intégrer dans la convention collective de VNF) !

Alors pourquoi faire ce quasi-tableau d'homologie ?

2. La ministre a affirmé que la vocation de ce nouvel établissement ainsi unifié reprendrait les personnels de droit public et de droit privé sur les mêmes missions et que seule leur organisation évoluerait.

Alors pourquoi, au travers de cet exercice d'homologie, établir une homologie entre les statuts des personnels (de droit public et de droit privé) sur les fonctions de « *mainteneur* », missions d'entretien (aux dires de l'administration) et donc assurées aujourd'hui exclusivement par les personnels sous statut État ... si ce n'est pour se préparer à les intégrer sous statut privé ?

Et dans quelles conditions ?

Pour prendre l'exemple le plus flagrant, les différentes missions de mainteneur recouvrerait, côté Etat, des personnels relevant de toutes les catégories (du C jusqu'au A) quand, côté VNF, elles ne seraient reconnues que du niveau 1 d'ouvrier au niveau 4 d'agent de technicien/agent de maîtrise !

Il est clair que non seulement VNF se prépare à privatiser le statut des fonctionnaires, mais aussi à déclasser ces derniers !

3. L'administration affirme aujourd'hui que le ministère recrutera -en 2011- des « mainteneurs » (justement) pour pourvoir des postes vacants d'OPA, mais en qualité de contractuels ... et seulement pour un an !

L'administration nous indique qu'à partir de 2012 (dans un mois) c'est l'établissement public qui recrutera les nouveaux mainteneurs et que ces derniers seront désormais recrutés sous statut de ... contractuels de droit privé !

Et dans le même temps il apparaît que les premiers recrutements (sous statut de contractuels de l'État) ne pourront en fait pas être effectués, les procédures de recrutements n'ayant toujours pas pu être lancés, faute d'accord budgétaire ... alors que nous sommes à un mois de la fin de l'année !

En guise de -premières- conclusions :

Nous avons observé que la plupart des interventions de la CGT tout au long de cette première réunion de négociation rejoignaient les analyses de FO.

Nous avons par ailleurs rappelé à l'administration que FORCE OUVRIÈRE est encore plus incontournable dans ce cadre au lendemain des élections du 20 octobre dernier, les personnels ayant placé FO en tête sur l'ensemble des scrutins aux comités techniques (ministériel et de proximité) organisés dans les services de navigation.

Et c'est forts de ce poids que nous avons obtenu que l'administration revoie sa copie pour la seconde réunion.

Ainsi s'est-elle engagée à procéder à une réelle cartographie des emplois et des métiers actuels, comme prévu, tant du côté des services de navigation que du côté de l'EPIC VNF et ce, sur la base de la clarification de la définition des missions (à l'exemple des fiches de postes de « mainteneurs » qui sont à élaborer).

Ce n'est, en effet, qu'à partir de cette photographie initiale, puis par comparaison avec la photographie des emplois et des missions futures -qui reste à élaborer pareillement- que nous pourrions examiner comment passer de la situation actuelle à la situation future.

Et examiner alors comment les garanties de non mobilité forcée et de compensation des rémunérations pourront se vérifier.

Car, pas plus que de l'accord du 24 juin 2011, il n'est toujours pas question, pour FORCE OUVRIÈRE, de signer un nouvel accord à l'aveugle avec de tels enjeux encore à la clé !

Poursuite de ces nouvelles négociations :

La prochaine réunion de négociations est fixée au 14 décembre prochain.

Les personnels des services de navigation ont placé FORCE OUVRIÈRE en tête tant au Comité technique ministériel que dans l'ensemble des comités techniques de proximité de leurs services.

Ils peuvent compter sur FORCE OUVRIÈRE pour y prendre toute sa place.

Pour négocier des progrès ... pas des reculs

**Car, pour FORCE OUVRIÈRE,
des reculs ne se négocient pas : ils se combattent !**